

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

dans votre commune



Commune de LES CHÂTELETS

Mercredi 26
octobre 2022

Vos encombrants sont à sortir la veille au soir de votre date de collecte, sur le trottoir.

Soyez vigilants. Vos encombrants ne doivent pas gêner la circulation automobile et le passage des piétons.

Toutes les consignes sur le site
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

Un doute ? Une question ? Un seul numéro : 02 37 64 82 00



TOUTES LES INFOS SUR
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

dans votre commune



ACCEPTÉ

(DANS LA LIMITE DE 2M³)

Ferraille, tapis, tentures, petits objets divers (balais, peluche, jouets, parasol), planche, objet en plastique, vaisselle...
Radiateur non électrique, vélo, revêtement de sol...

Le mobilier et la literie sont acceptés.
Toutefois si vous les déposez dans les déchetteries possédant la filière éco- mobilier vous leur donnerez une seconde vie !

**Pensez au don
ou à aller en déchetterie
pour une meilleure valorisation
de vos encombrants**



NON ACCEPTÉ

* DÉCHETS VALORISABLES

Tous les appareils électriques et électroniques (les DEEE) : ils sont à déposer en déchetterie ou dans les bornes mises à votre disposition dans les grandes surfaces.

Les textiles d'habillement ; les livres ; les déchets verts

* ORDURES MÉNAGÈRES

Gravats, faïence (lavabo, bidet, carrelage, bac de douche...) déblais, huiles, déchets inflammables, pneumatiques, déchets de soins, batterie, huile de vidange, pot de peinture...

* OBJETS DE PLUS DE 60 KG

* DÉCHETS TOXIQUES ET DANGEREUX

Amiante...



TOUTES LES INFOS SUR
WWW.DREUX-AGGLOMERATION.FR